
Déclaration sur la situation des avocats en Turquie

5 avril 2019

En ce jour, le 5 avril 2019, célébré comme Journée des avocats en Turquie, les organisations soussignées saisissent l'occasion de condamner fermement la répression en cours à l'encontre des avocats en Turquie.

Après la tentative manquée de coup d'État du 15 juillet 2016, le gouvernement turc a déclaré l'état d'urgence et adopté une série de décrets-lois qui portent gravement atteinte aux droits humains et à l'état de droit dans tout le pays. Bien que l'état d'urgence ait été levé en juillet 2018, de nombreux décrets-lois ont été intégrés dans les lois ordinaires et la persécution des avocats se poursuit, notamment au travers d'arrestations massives, de procès inéquitables et de peines sévères.

Selon les dernières informations disponibles, depuis juillet 2016 :

- 1 546 avocats ont été poursuivis ;
- près de 600 avocats ont été arrêtés ;
- 274 avocats ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement (sept ans en moyenne).

Les avocats sont pris pour cible uniquement pour l'exercice de leurs activités professionnelles, à la suite d'accusations présumées de soutien à des organisations terroristes. Le recours à des « procès collectifs » contre des avocats ou des associations d'avocats est fréquent et les droits fondamentaux et les garanties procédurales ne sont souvent pas respectés.

A titre d'exemple, en mars 2019, 18 avocats de l'Association des avocats progressistes (ÇHD) et du People's Law Office (HHB) ont été condamnés à des peines de prison allant d'un peu plus de trois ans à un peu moins de 19 ans. Un avocat a été condamné pour « création et gestion d'une organisation terroriste » en vertu de l'article 314-1 du Code pénal turc, tandis que tous les autres accusés ont été reconnus « coupables d'appartenance à une organisation terroriste » en vertu de l'article 314-2 du même Code.

Compte tenu de la gravité de la situation, les attaques contre des avocats turcs ont été, une seconde fois, au cœur de la Journée de l'avocat en danger en 2019. La situation difficile à laquelle sont confrontés les avocats en Turquie avait déjà été mise en lumière lors de la Journée de l'avocat en danger en 2012.

Plusieurs avocats turcs, qui ont été particulièrement actifs dans la défense des droits humains et de l'état de droit en Turquie, se sont vu décerner le Prix des droits de l'homme du Conseil des barreaux européens (CCBE) en 2016. Le prix a été décerné à titre posthume à Tahir Elçi, président du Barreau de Diyarbakır, assassiné le 28 novembre 2015, et aux avocats Ayşe Bingöl Demir, Ayşe Acinikli et Ramazan Demir.

Les organisations soussignées rappellent que l'indépendance de la profession d'avocat est une composante essentielle du maintien de l'état de droit dans une société libre. Les avocats jouent un rôle fondamental dans la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Le droit à une représentation juridique est garanti par l'article 14 3) b) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la Turquie est partie. La Recommandation du Conseil de l'Europe sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat N°R (2000) 21 du 25 octobre 2000 souligne que « *toutes les mesures nécessaires devraient être prises pour respecter, protéger et promouvoir la liberté d'exercice de la profession d'avocat sans discrimination ni ingérence injustifiée des autorités ou du public, notamment à la lumière des dispositions pertinentes de la Convention européenne des droits de l'homme* ».

En outre, conformément aux Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau, les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue (principe 16). En outre, les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions (principe 18). Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière.

Les organisations soussignées exhortent le gouvernement turc à faire respecter l'état de droit et à mettre fin à la persécution des avocats. Tous les avocats qui ont été détenus de manière indue pour avoir exercé leurs activités professionnelles doivent être immédiatement libérés.



José de FREITAS
President
Council of Bars and Law Societies of Europe



Issouf BAADHIO
President
International Association of Lawyers (UIA)



Baroness Helena KENNEDY QC
International Bar Association's Human Rights Institute



**OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS
EN DANGER**



Edgar BOYDENS
President
Avocats sans frontières



LAWYERS FOR LAWYERS



Vincent ASSELINEAU, President
Scott CROSBY, Chairman of Human Rights Committee
European Criminal Bar Association



Maria ŚLAZAK
President
European Association of Lawyers



Martine JACQUIN
President
Défense Sans Frontière - Avocats Solidaires



INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DU BARREAU
DE BRUXELLES

AUSTRIA



Gian Domenico CAIAZZA
President
Italian Criminal Lawyer's Association



DIE ÖSTERREICHISCHEN
RECHTSANWÄLTE

Rupert WOLFF
President
Austrian Bar Association

BELGIUM



Jean-Pierre BUYLE
President
Avocats.be

CZECH REPUBLIC



Vladimir JIROUSEK
President
Czech Bar Association

ESTONIA

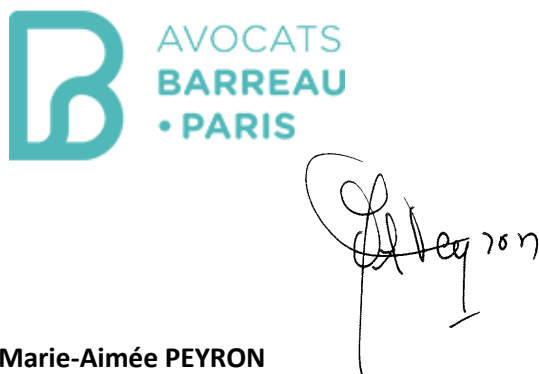


Jaanus TEHVER
President
Estonian Bar Association

FRANCE



Christiane FERAL-SCHUHL
President
Conseil National des Barreaux



Marie-Aimée PEYRON
President
Barreau de Paris



Jérôme GAVAUDAN
President
Conférence des Bâtonniers

GERMANY



Deutscher**Anwalt**Verein

Edith KINDERMANN
President
German Bar Association

LIECHTENSTEIN



 Liechtensteinische
Rechtsanwaltskammer

Mag Stefan RITTER
President
Liechtenstein Bar Association

IRELAND



Patrick DORGAN
President
Law Society of Ireland



THE BAR
OF IRELAND
The Law Library

Mr. Michael P O'HIGGINS
Chair
Bar of Ireland

LITHUANIA



LIETUVOS
ADVOKATŪRA

Ignas VĖGĖLĖ
President
Lithuanian Bar Association

NORWAY



ADVOKATFORENINGEN
THE NORWEGIAN BAR ASSOCIATION

Jens Johan HJORT
President
Norwegian Bar Association

POLAND



Maciej BOBROWICZ
President
National Bar of Attorneys-at-Law

SLOVAK REPUBLIC

advokát **Slovenská**
komora

Tomáš BOREC
President
Slovak Bar Association

SWEDEN



Anne RAMBERG
Secretary General
Swedish Bar Association

THE NETHERLANDS



AMSTERDAMSE ORDE
VAN ADVOCATEN

Orde van Advocaten – Amsterdam

ORDE VAN ADVOCATEN

GELDERLAND

M.L.J. BOMERS
Dean
Orde van Advocaten – Gelderland

ORDE VAN ADVOCATEN

NOORD-NEDERLAND

R.A.A. GEENE
Dean
Orde van Advocaten – Noord-Nederland

UNITED KINGDOM



Peter HANENBERG
Dean
Orde van Advocaten – Rotterdam



Richard ATKINS QC
Chair
Bar Council of England and Wales



Alison ATTACK
President
Law Society of Scotland



Christina BLACKLAWS
President
The Law Society of England and Wales